

**Le bureau académique du SNUEP-FSU vous souhaite de
bonnes fêtes et de bonnes vacances**

Grilles horaires : les arrêtés sont parus au JO du 20 décembre

Malgré un vote négatif du Conseil supérieur de l'éducation le 10 octobre, les arrêtés concernant les grilles horaires sont publiés au journal officiel du 20 décembre 2018. **La « réforme » diminue le volume d'enseignement aussi bien pour le professionnel que pour l'enseignement général. La baisse des enseignements généraux va aggraver le décrochage des bacheliers professionnels dans le supérieur.**

→ Arrêté du 21 novembre 2018 (publié au journal officiel du 20 décembre) relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037833254&dateTexte=&categorieLien=id>

→ Arrêté du 21 novembre 2018 (publié le 20 décembre) relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037833273&dateTexte=&categorieLien=id>

Le projet de loi « Pour une école de la confiance »

Rejeté massivement dans toutes les instances consultatives du ministère de l'Éducation nationale, le projet de loi *Pour une école de la confiance* de J.-M. Blanquer sera prochainement présenté à l'Assemblée nationale. [Lire le communiqué du SNUEP-FSU.](#)

Mais l'étude d'impact du projet de loi (un document obligatoire fourni par le ministère aux parlementaires), **éclaire d'un jour bien particulier ce que Jean-Michel Blanquer appelle la "confiance" et ce premier article de sa loi :** *"Le Gouvernement souhaite inscrire, dans la loi, la nécessaire protection de ce lien de confiance qui doit unir les personnels du service public de l'éducation aux élèves et à leurs familles. Compte tenu de son importance, il serait en effet déraisonnable de s'en tenir à une simple consécration jurisprudentielle"*. Et l'étude d'impact du projet de loi donne explicitement des exemples (significatifs) : *"Il en ira par exemple ainsi lorsque des personnels de la communauté éducative chercheront à dénigrer auprès du public par des propos gravement mensongers ou diffamatoires leurs collègues et de manière générale l'institution scolaire. Ces dispositions pourront également être utilement invoquées par l'administration dans les cas de violences contre les personnels de la communauté éducative ou d'atteintes au droit au respect de leur vie privée, notamment par le biais de publications sur des réseaux sociaux"*

CTA du 20 décembre 2018

Extraits de la déclaration de la FSU concernant la carte des formations

« La quasi-totalité des projets de programme viennent d'être recalés lors des séances du CSE du 18 et 19 décembre. La FSU, la CGT, Solidaires et la FCPE ont même quitté la séance le 19. Pourtant, le ministère continue de refuser d'entendre l'opposition des personnels à cette réforme et d'affirmer au contraire qu'ils la soutiennent. Pourtant, aucun texte sur le lycée, le lycée professionnel et le baccalauréat n'a reçu d'avis positif.

Carte des formations

En ce qui concerne la carte des formations de l'enseignement professionnel, revenons d'abord à ce que déclarait Monsieur le Ministre lors de la conférence de presse du 28 mai 2018 intitulée : « Transformer le lycée professionnel ».

Reprenons ces éléments de langage : « J'ai voulu la transformation du lycée professionnel pour le positionner à la pointe de l'offre de formation de notre pays afin de former d'excellents professionnels reconnus internationalement ».

En découvrant la carte des formations professionnelles de l'Académie de Bordeaux, force est de constater qu'on est très loin des ambitions de Monsieur le Ministre.

Où est la promotion de « l'excellence » de l'enseignement professionnel dans notre Académie ? Où sont les formations concernant les énergies renouvelables, le numérique, les métiers de demain ?

Tout est focalisé sur les suppressions/transmutations des formations Gestion-Administration pour tenter de corriger les conséquences néfastes d'une réforme conçue au détriment des élèves et de leurs enseignants. Et pourtant, en juin 2012, dans un entretien avec la revue Economie et management, l'IGEN, Didier MICHEL en charge de la création de ce baccalauréat professionnel faisait l'éloge des raisons de cette rénovation en avançant qu'elle offrirait "des perspectives d'insertion sur des emplois administratifs de niveau IV." Qu'elle relancerait "l'attractivité des formations administratives afin d'enrayer la spirale négative de l'orientation par défaut d'élèves non motivés, aux profils de moins en moins adaptés". Qu'elle permettrait "d'enrichir les parcours d'expériences professionnelles variées, adaptées aux projets des élèves et conduisant à la réussite, y compris en élargissant les possibilités de poursuites d'études en BTS."

Six ans après, on ne peut que constater que cette réforme a produit tout à fait le contraire et à tous les niveaux. Et au lieu de faire un bilan objectif et de questionner les professionnels qui ont subi la mise en œuvre des réformes de la Voie Professionnelle, le ministre refuse d'entendre les revendications des jeunes et des personnels et passe en force car il va publier au BO une nouvelle fois, deux textes emblématiques de cette réforme (secondes familles de métiers et 3ème prépa-métiers) qui viennent de recevoir un avis négatif au CSE.

La FSU redit avec force son opposition aux réformes des lycées et du baccalauréat et appelle les collègues à stopper partout cet engrenage infernal. »

Les moyens mis en œuvre à la rentrée 2019 ?

Les moyens qui seront mis en œuvre à la rentrée 2019 ont été présentés aux organisations syndicales siégeant au CTM (comité technique ministériel) le 19 décembre.

On y voit notamment qu'en ce qui concerne le 2nd degré, le ministère calcule que "la baisse des moyens d'enseignement reste limitée à -365 ETP" et que cette baisse "portera sur la réduction des décharges d'enseignement d'initiative académique", ce qui assurera "le maintien des moyens d'enseignement devant élèves".

Cette présentation du ministère, des moyens de la rentrée 2019 a provoqué de vives réactions des syndicats enseignants car elle correspond à une manipulation scandaleuse des chiffres puisque la suppression de 2 450 postes dans le second degré, inscrite au projet de loi de finances, se transforme en une perte de "seulement" 365 postes du fait de "l'intégration des heures supplémentaires pour l'équivalent de 2 085 emplois".

La loi du 5 septembre 2018 : certains lycées professionnels et apprentis sont obligés de travailler 40 heures par semaine !

La loi du 5 septembre 2018 autorise certains employeurs à faire travailler leurs apprentis mineurs jusqu'à dix heures par jour et 40 heures par semaine. Les lycéens professionnels en stage sont aussi concernés. Cette dérogation s'appliquera à trois types d'activités dès le 1er janvier 2019, indique un [décret](#) publié vendredi 14 décembre 2018. Il s'agit des activités réalisées sur des chantiers du bâtiment et des travaux publics et des activités de "création, d'aménagement et d'entretien sur les chantiers d'espaces paysagers".

Le droit commun fixe à huit heures par jour et 35 heures par semaine la durée maximale du travail pour les jeunes travailleurs (apprentis ou lycéens professionnels). L'article 13 de la loi "Avenir professionnel" assouplit la réglementation sur la durée du travail des jeunes travailleurs mineurs, en instaurant une dérogation pour certaines activités, "lorsque l'organisation collective du travail le justifie".

Il s'agit des chantiers du bâtiment, des travaux publics et des espaces paysagers, précise un [décret n°2018-1139](#) du 13 décembre 2018.

Campus des métiers : un appel à projets de 50 millions d'euros est publié au Journal officiel

L'[arrêté](#) du 9 novembre 2018 publié au JO du 13 décembre 2018 approuve un appel à projets de 50 millions d'euros pour développer les campus des métiers et des qualifications "les plus innovants". Annoncé par le ministre de l'Éducation nationale dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle. Selon son cahier des charges, les projets sélectionnés devront être "incarnés" dans des espaces de formation et "dépasser les cloisonnements" notamment entre formation initiale et continue et entre entreprises et établissements scolaires.